

Conseil municipal du 08 mars 2022.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce mardi 08 mars 2022, à 19h30, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Thibault MUTIN, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD.

Elus représentés : Sandie GONNOT ; pouvoir donné à Bernard COMTET

Ludivine CAPDECOMME ; pouvoir donné à Raymond BACONNET.

Elus excusés : Audrey MULLER

Compte Administratif 2021 - Commune - Assainissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «communal» 2021 qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 129 561,44 € et un excédent de la section d'investissement de 157 794,63 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «assainissement» 2021 qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 49 734,56 € et un déficit de la section d'investissement de 9690,21 €.

Compte de gestion 2021 – Commune - Assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «communal» élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour un excédent de 287 356,07 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «assainissement» élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour un déficit de 59 424,77 €.

Affectation des résultats 2021 – Commune – Assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2021 élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour la section «commune» un excédent de 453 345,28 € et la section « assainissement » un déficit de 59 481,61 €.

Mandatement avant le vote du Budget

Afin de pouvoir régler l'achat d'un détecteur CO2 pour le CPI de LA GENETE (645 € HT), le Conseil Municipal autorise Le Maire à mandater la facture avant le vote du budget.

Avenant à la convention de prestation de service concernant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Adhésion de la Communauté de Communes TERRES DE BRESSE à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) SEILLE et affluents.

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à EPAGE permettra une meilleure prise en charge et cohérence dans l'entretien des berges du bassin des versants de la SEILLE.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'adhésion de la COM COM TERRES DE BRESSE à EPAGE.

Subventions 2022

-L'association BISES'ARTS sollicite une subvention de 300 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote cette subvention.

-Le CFA de SAONE et LOIRE, pour son site de ST MARCEL, sollicite une subvention pour un élève de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une subvention de 50 € au CFA.

Durée d'Amortissement – Budget Assainissement

le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des biens acquis en 2021 à 5 ans

Travaux divers

3 Devis ont été reçus pour la confection d'un parking, à l'usage des clients du BBE.

A l'unanimité, le Conseil municipal nomme l'entreprise CORDIER pour effectuer la réalisation du parking.

Création du poste de Rédacteur

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe et la création du poste de Rédacteur, au 01/07/2022.

Devis SUEZ

Chemin des ORMES, la construction de 5 maisons nécessite la prolongation d'une canalisation d'eau, d'une longueur de 60 m, pour un devis de 6674€ TTC, incluant une remise commerciale de 20%. Les travaux relèvent du domaine public.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de prendre en charge l'extension de canalisation par SUEZ.

Eparage des routes de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la sous-traitance des travaux d'éparage sur les routes de la commune par une entreprise extérieure. Des devis seront demandés à cet effet. L'employé communal conservera l'entretien des chemins forestiers et fossés communaux.

Don société de chasse

Les chasseurs ont fait don d'un chevreuil, à la commune. Le BBE l'a cuisiné et des barquettes ont été distribuées aux aînés. Le BBE présente une facture de 65 € pour la confection des plats à emporter.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour régler 65 € au BBE.

Achat de matériel pour illuminations

Suite à une 1^{ère} tranche d'illuminations dans la commune, et afin de profiter de promotions par la société DECOLUM, il est décidé d'acheter guirlandes et illuminations pour une somme de 1850 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la signature du devis.

Statue Domaine des DRUIDES

Suite au vol de la statue emblématique du Domaine des DRUIDES, à l'unanimité le Conseil municipal accepte de faire refaire une statue, à l'identique, par le même sculpteur, Mr Frédéric LEROY.

Divers

* Par rapport à la **guerre en UKRAINE**, des dispositifs d'aide existent sous 3 formes :

- aide financière : les collectivités peuvent faire des dons au Trésor Public, via une ligne dédiée.
- dons en nature : la Protection Civile, les services du SDIS 71 collectent des denrées , notamment le 12 mars pour les pompiers.
- hébergement de réfugiés : un couple propriétaire propose leur maison inoccupée. Le souci reste quant à l'accompagnement de futurs réfugiés.

* ALT'INFORMATIQUE doit fournir des devis pour **l'installation de vidéoprojecteurs**, 2 pour les classes de l'école, 1 pour la commune.

* **Appel à projets pour l'installation de la vidéoprotection.**

Une subvention DETR a été demandée ; 1 devis a été reçu, 2 autres sont en attente (BOUYGUES et ENGIE INEO).

* **Fenêtres mairie.** 3 Devis ont été reçus pour leur rénovation. Le Conseil municipal souhaite rester prudent dans la réalisation de ces travaux, au vu de la conjoncture actuelle et l'explosion des prix de l'énergie.

* **Chéneaux gîtes.** Des devis sont attendus pour la pose de chéneaux sur la toiture des gîtes

* D'après le SIVOM du louhannais, les conteneurs installés à l'étang des DRUIDES seront retirés. Il est donc décidé d'ôter toutes les poubelles, afin d'encourager le public à emporter leurs déchets. Surveillance et ramassage éventuel seront fait par l'employé communal.

Prochain Conseil municipal : avril 2022

